

CONTRAT POUR ETABLISSEMENT DES PLANS DES BATIMENTS COMMUNAUX - N° 811 -

Monsieur le Maire expose que pour faire suite à l'estimation des bâtiments communaux effectuée par le Cabinet Roux, il est nécessaire également de faire établir les plans de ces immeubles.

Le Cabinet d'architecture BRION 18 rue Villebois Mareuil à NANCY a offert ses services pour la somme de : 14,000 Frs. Un contrat a été préparé à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

Le Maire est autorisé à signer un contrat avec le Cabinet d'architecture BRION pour l'établissement des plans de tous les bâtiments communaux.

Le montant des travaux envisagés est de quatorze mille francs (14.000 Frs).

Le crédit nécessaire est inscrit au Budget primitif 1975.